

RÈGLEMENT 2021 CHAMPIONNAT MOTO ANCIENNE

1. LE CHAMPIONNAT GRAND EST MOTO ANCIENNE

La Ligue Motocycliste Régionale du Grand Est met en compétition pour la saison 2021 le Championnat Grand Est de Motocross à l'ancienne avec les catégories suivantes :

Appellation	Class	Définition Technique	Licence
VINTAGE	Scratch	Machines des origines à l'année, modèle 1976	MAT, NCO, INT, VINTAGE UEM TT ou LJA
CLASSIC	Scratch	Machines à partir de l'année du modèle 1977 réunissant d'origine : Refroidissement par Air, bi-amortisseurs ou cantilever, freins avant et arrière à tambour	MAT, NCO, INT, VINTAGE UEM TT ou LJA
EVOLUTION	Scratch	Sur le principe des trois caractéristiques techniques de la catégorie « Classic », Machines dérogeant d'origine à deux de ces trois critères.	MAT, NCO, INT, VINTAGE UEM TT ou LJA
PROTOTYPE	Scratch	Machines répondant à toutes les caractéristiques de la catégorie « Classic » ou « Evolution » mais transformées avec des éléments d'époque	MAT, NCO, INT, VINTAGE UEM TT ou LJA
PRE 90	Scratch	Machines dotées d'au minimum 1 disque et fabriqué de Janvier 1984 jusqu'à Décembre 1989	NCO, INT, VINTAGE UEM TT ou LJA
SUPER EVOLUTION	Scratch	Machines fabriquées de janvier 1990 à fin 1997 équipées de cadre en acier	NCO, INT, VINTAGE UEM TT ou LJA

2. LA RÉGLEMENTATION

Tout changement de catégorie en cours de saison entraînera un nouveau cumul des points.

Les points acquis dans une classe ne seront pas transférés dans une autre.

Un pilote disposant de deux machines devra les passer au contrôle technique avec la lettre T sur la plaque à numéros de la deuxième machine. Il pourra effectuer les essais libres et/ou chronométrés avec les deux machines. En cas de changement de machine en cours de manifestation, le pilote devra en informer préalablement le délégué sous peine de déclassement de l'épreuve.

Les épreuves de championnat sont ouvertes aux pilotes de nationalité étrangère.

Toutefois, seuls les pilotes étrangers titulaires d'une licence annuelle délivrée par la FFM pourront figurer au classement cumulé du cycle d'épreuves auquel ils participent et concourir pour le titre de Champion du Grand Est.

3. REPRÉSENTANT DES PILOTES

Lors de la première épreuve de l'année, les pilotes désigneront un représentant pour catégorie.

4. NUMÉROS DE COURSE

Lors du paiement de la location du transpondeur à l'année, les pilotes pourront choisir leur numéro de course, dans la limite des numéros disponibles, et selon les priorités suivantes :

- **Priorité 1, à partir du 18/01/2021** : les pilotes ayant des numéros « Championnat de France »
- **Priorité 2, à partir du 01/02/2021** : les pilotes ayant des numéros LMGE en 2020
- **Priorité 3, à partir du 15/02/2021** : tous les autres pilotes.

Cylindrée	Couleur Plaque	Couleur N°	Numérotation des pilotes inscrit au Championnat Grand Est Moto Ancienne	Numérotation des pilotes inscrit au Championnat Grand Est Moto Ancienne
500cc	JAUNE	NOIR	2 à 999	2 à 999 parmi les numéros disponibles restants
250cc	VERTE	BLANC		
125cc	NOIRE	BLANC		

Le leader du classement provisoire dans chaque catégorie pourra s'il le souhaite arborer une plaque frontale rouge avec ses numéros blancs.

5. INSCRIPTIONS ET ENGAGEMENTS



Les pilotes désirant participer aux championnats Grand Est 2021, devront s'inscrire via le système internet de la Ligue, accessible à l'adresse suivante : <http://inscriptions.liguemotograndest.fr/>

Le montant de la location du transpondeur est fixé à 80 €. (Si le Championnat comporte moins de 5 épreuves, le droit sera fixé à 55 €).

Il n'y a pas de date de clôture des inscriptions.

L'engagement des pilotes aux épreuves se fera sur le système internet de la Ligue et uniquement après validation au Championnat. Le droit d'engagement aux épreuves sera fixé à 40 € par course.

Le club organisateur acceptera toutes les demandes d'engagements des pilotes inscrits au Championnat, émis avant la date de clôture des engagements. La date de clôture des engagements est fixée à 20 jours avant l'épreuve, soit J-20.

Passé cette date, le droit sera majoré au tarif de 60 €.

Les pilotes Hors Ligue, Hors Championnat ne pourront être acceptés que 20 jours avant la manifestation si le plateau n'est pas complet. Le droit d'inscription pour les pilotes Hors Ligue, Hors Championnat est fixé à 55 €.

Les engagements seront clos quatre jours avant la date de l'épreuve, soit le mercredi soir pour une épreuve se déroulant un dimanche soir.

6. DÉROULEMENT DES ÉPREUVES

Le nombre d'engagés sera limité à la capacité de la piste (homologation préfectorale), augmentée de 20% aux essais.

Les contrôles administratifs et techniques seront réalisés la veille d'après-midi et le matin de la course avant le début des essais libres. Les pilotes présenteront machine(s) et équipements de course en conformité avec les règles techniques du motocross.

Schéma idéal de déroulement des manifestations :

- **Le matin** : 1 séance d'essai libre de 12 minutes, 1 séance d'essai chronométré de 12 mn.
- **L'après-midi** : 2 manches de 15 min + 1 tour..

7. ENTRÉE EN GRILLE

L'entrée en grille s'effectuera sur la base de l'essai chronométré. Le pilote N°1 de la moto ancienne 2020 entrera le premier en grille.

8. CLASSEMENT

Tous les pilotes classés dans une manche marquent des points selon le barème suivant :

Place	1 ^{er}	2 ^e	3 ^e	4 ^e	5 ^e	6 ^e	7 ^e	8 ^e	9 ^e	10 ^e	11 ^e	12 ^e	13 ^e	14 ^e	15 ^e	16 ^e	17 ^e	18 ^e	19 ^e	20 ^e
Points	25	22	20	18	16	15	14	13	12	11	10	9	8	7	6	5	4	3	2	1

Pour être classés les pilotes devront avoir effectué au minimum un tour. Les pilotes licenciés à la journée sont classés sur l'épreuve mais ne marquent pas de points au Championnat. Lors de la dernière épreuve, la meilleure des deux ou trois manches comptera double. Le classement du Championnat sera établi sur le cumul de toutes les manches participées moins une. Dans le cas d'annulation d'une ou plusieurs épreuves et si moins de 5 épreuves ont eu lieu, le classement sera établi au cumul de toutes les épreuves disputées. La présence à la cérémonie de remise des prix en fin de manifestation est obligatoire pour tous les récipiendaires. Toute absence injustifiée d'un pilote pourra être sanctionnée par le jury de l'épreuve. Le pilote sanctionné ne sera autorisé à prendre le départ de la course suivante qu'à la seule condition d'avoir purgée sa sanction.

9. LIMITE D'ÂGE

Les pilotes dont l'âge est inférieur à la limite de la catégorie sont classés sur l'épreuve mais ne marqueront pas de points au Championnat.

- Vintage : 45 ans
- Classic : 35 ans
- Evolution & Prototype : 35 ans minimum
- Pré 90
- Super Evolution

10. REMISE DES PRIX

Les classements généraux de chaque épreuve seront établis par addition des points obtenus lors des différentes manches. En cas d'ex æquo, le meilleur résultat de la dernière manche est prédominant.

L'organisateur distribuera au minimum les prix suivants lors de la remise des prix (en fonction du classement de la journée) :

- Classement scratch : 1 coupe aux 3 premiers
- Vintage : 1 coupe au premier
- Classic : 1 coupe au premier
- Evolution & Prototype : 1 coupe au premier
- Pré 90 & Super Evolution : 1 coupe au premier.

Un pilote déjà récompensé ne se verra pas décerner un second trophée de sous-catégorie. Le Trophée ira au second de la sous-catégorie concernée.

11. LES MACHINES ADMISES

Les motos devront avoir un aspect au plus proche de l'origine. Les motos de courses spéciales prototypes, fabrications artisanales ou autres devront faire l'objet d'un contrôle spécial. En catégorie « Vintage pré-70 », les motos répliquas ou reconstruites seront admises. Elles devront respecter les cylindrées maximales des machines originales. En dehors de la catégorie « Prototype », les transformations ou adaptations seront autorisées dans le seul cas où elles étaient pratiquées à l'époque. Ce sera au pilote présentant la moto d'en apporter la preuve formelle.

En catégorie Pré-90 : les fourches et amortisseurs de motos modernes bloque fourche sont interdits. (Le diamètre maximum des fourches est de 45 mm sauf exception des 125 Suzuki RM de 1989 qui avait d'origine des fourches conventionnelles en 46mm.)

Les pouvoirs publics et l'environnement nous imposent des règles très strictes en matière de bruit. Il est demandé aux pilotes de faire l'effort nécessaire pour éviter que l'on nous impose des mesures plus restrictives. Les machines présentées en échappement libre ne pourront participer.

Dans le cas où une machine serait déclarée non-conforme et à la seule condition qu'elle ne représente pas un danger pour les autres concurrents, elle sera acceptée à participer à la course, dans la limite des places disponibles, sera classée sur l'épreuve mais ne

marquera pas de points au classement du championnat tant que le(s) point(s) litigieux ne seront pas remis en conformité.

Les motocycles devront obligatoirement être munis d'un système fiable d'arrêt du moteur. Ce système doit être monté sur la gauche ou la droite du guidon, à portée de main et actionné sans lâcher le guidon par le pilote. Pour des raisons évidentes de sécurité, un commissaire de piste doit être en mesure de couper le moteur en cas d'urgence. Ce système sera systématiquement testé lors du contrôle technique moteur en marche. Pour les machines équipées d'allumage électronique réputé « à risque » la mise à la masse sera vérifiée en statique avec un appareil de contrôle.

Les guidons doivent être équipés d'une protection rembourrée sur la barre transversale. Les guidons modernes Pro-taper dit "sans barre" sont interdits. Protection de sortie de boîte : un carter ou une protection doit être installé afin de se protéger du pignon de transmission à la sortie de la boîte de vitesse. L'alésage sera frappé sur le carter moteur ou à défaut inscrits de manière indélébile afin de déterminer le régime des contrôles sonométriques. Toute machine dénuée de ces informations pourra être contrôlée au sonomètre selon la méthode « 2m MAX ». Contrôle sonométrique : voir Méthode de contrôle sonométrique des machines classiques & historiques (page 223 du Règlement fédéral 2021).

12. L'ÉQUIPEMENT DE SÉCURITÉ DES PILOTES

Les pilotes devront être pourvus d'équipement moderne de sécurité répondant aux normes actuelles telles qu'elles sont définies dans l'annuaire fédéral. Seuls les casques répondant à la norme ECE 22.05, référence lisible sur l'étiquette apposée dans le casque, seront acceptés. Les casques Jet homologués ECE 22.05 sont autorisés uniquement en catégorie Vintage et Classic. Le port d'une protection dorsale et pectorale est obligatoire (norme CE et label FFM obligatoire).

Pour les protections ne bénéficiant pas du label FFM :

- Pectorale, la norme EN 14021 est obligatoire
- Dorsale, la norme EN 1621-2 est obligatoire
- Gilet intégral (Pectorale et dorsale intégrées), les normes EN 14021 et 1621-2 sont obligatoires.

Un tapis environnemental devra être posé sous la moto dans le parc coureur. Un extincteur à porté de main

13. ENGAGEMENT

Le pilote qui ne pourra pas se rendre à une épreuve devra déclarer forfait auprès du Secrétariat Moto-cross de la Ligue Motocycliste Grand Est, au maximum 48 heures avant la course.

Tout pilote qui déclare forfait devra fournir un justificatif valable (exemple : certificat médical, courrier officiel etc...). Dans le cas contraire, le droit d'engagement sera encaissé. La décision de rembourser ou non le pilote sera prise par la Ligue, après étude du justificatif fourni.

Sur tout forfait un droit administratif sera retenu (5 €). Aucun remboursement ne sera effectué, passé le délai des 48 heures avant l'épreuve.

Le pilote s'excusant moins de 13 jours avant l'épreuve ne pourra participer à aucune épreuve organisée le même jour ou week-end. Les sanctions encourues pour un double engagement sont celles figurant dans le règlement des championnats de France.

Après toute absence pour raison de santé, la Ligue aura la possibilité de convoquer l'intéressé devant un médecin fédéral pour s'assurer de son aptitude à la reprise de la compétition.

14. DIVERS

Tous les points non traités dans ce règlement sont indiqués dans les règles techniques et de sécurité discipline Motocross.



Crédit photo : Tricia Lys
DA SILVA SILVERIO Ricardo (Champion moto ancienne 2020)